



Association des Professeurs de **LA TECHNIQUE ALEXANDER**

La Charte de qualité et Marque:

TECHNIQUE ALEXANDER®

METHODE ALEXANDER®

TECHNIQUE FM ALEXANDER®

Modalités et critères

Cette charte a été établie et validée par le Conseil d'Administration de l'APTA le 13/06/2016. [La Charte de qualité](#)

- La charte de qualité sera représentée par notre logo signe distinctif de qualité de nos enseignants et des formations



LA TECHNIQUE ALEXANDER

L'Association Française des Professeurs de Technique Alexander s'engage pour assurer la qualité de la formation, ainsi que le développement de celle-ci en France, selon les critères précis mis en place par l'association mère STAT et suivant le modèle demandé par F.M Alexander lui-même.

Engagements

- Tous nos professeurs ont suivi 1600 heures de formation, réparties sur 3 ou 4 ans de façon continue.
- Tous nos professeurs, dans le cadre de leur formation, ont étudié les écrits de F.M Alexander, ont assimilé les concepts et les principes de la Technique F.M Alexander.

- Nos professeurs ont été formés pour avoir les aptitudes à enseigner selon les principes de F.M. Alexander.
- Nos professeurs sont évalués pendant leur formation de façon continue ainsi qu'au cours de Trois modérations et d'un bilan de fin de formation, selon des critères précis mis en place par STAT et appliqués dans toutes les formations agréées à travers le monde.
- Nos professeurs répondent à un code de déontologie spécifique à notre profession.
- Nos professeurs possèdent un diplôme privé de leur école de formation, labellisé par "APTA" Association Française des Professeurs de Technique Alexander.
- Toutes nos écoles de formation sont agréées par APTA. Elles répondent elles-mêmes à une série de critères précis mis en place par STAT.
- Les responsables de formation, les assistant/e/s de formation et les intervenants extérieurs répondent également à des critères pédagogiques mis en place par STAT et appliqués de façon uniforme à travers le monde.
- La formation continue des professeurs est fortement encouragée par l'APTA

La marque ou ®

La marque permet la préservation du nom, pour empêcher l'utilisation abusive de l'appellation "F.M. Alexander". Elle peut être utilisée par tous les membres dans leurs communications pour affirmer leur légitimité à utiliser cette dénomination, Toute utilisation abusive peut être passible de poursuites.